



# Présence Internationale

Rue de la Linière, 11  
1060 Bruxelles  
Tél: 02/609 44 05  
Email: pbibelgium@scarlet.be  
http://www.peacebrigades.net  
CCP: 000-1668395-92  
Fortis: 001-1016453-66

BELGIQUE-BELGIE  
P. P.  
4800 VERVIERS 1  
9/2484

N° 83

Ed. resp. : M. Vasic, Rue de la Linière 11, 1060 Bruxelles - Bureau de dépôt : Verviers 1 - Envoi non prioritaire à tarif réduit  
Abonnement : 7 euros - Cotisation de sympathisant : 10 euros - Cotisation de membre effectif : 13 euros

## Editorial

Même si nous essayons périodiquement de vous donner des nouvelles des différents projets de PBI, il n'arrive pas souvent qu'un même numéro de *Présence Internationale* parle en même temps des cinq pays où se trouvent des équipes d'accompagnateurs internationaux. Le hasard des articles qui nous arrivent ou qu'on essaie d'obtenir en français ou en néerlandais fait que nous avons cette fois le plaisir de vous informer sur la situation des droits humains et le travail de PBI aussi bien en Asie qu'en Amérique latine. Mais cela, comme toujours, de façon variée : tel article évoque principalement l'instabilité politique au Népal, un autre reprend le témoignage d'un volontaire au sujet de son expérience en Papouasie, un troisième et quatrième articles décrivent la lutte contre l'impunité que mènent inlassablement des organisations de défense des droits humains en Colombie et au Mexique, enfin un dernier article évoque le thème de la violence contre les femmes à travers le témoignage d'une représentante d'une organisation guatémaltèque.

Tous ces textes donnent une idée des cruelles difficultés et des situations dramatiques que vivent au quotidien nombre de gens ordinaires habitant des régions du monde moins nanties que la nôtre, où la paix civile n'est pas assurée et où l'Etat ne garantit pas aux citoyens tous leurs droits. A lire ce genre d'informations, non seulement on a plutôt tendance – et c'est heureux – à relativiser nos petits problèmes et à éviter de se plaindre, mais encore on a envie de continuer à croire à la possibilité d'un monde plus juste. Bien loin de se laisser gagner par le désespoir, outre une saine compassion, une profonde admiration nous prend pour ces défenseurs de droits humains qui ne cessent d'œuvrer au péril de leur vie pour la défense des droits humains. On finit même par se demander comment ils tiennent encore le coup. Si on les interroge, certains mentionneront assurément le rôle de la solidarité internationale et de la présence à leurs côtés d'accompagnateurs du monde entier. Au sein de PBI, nous nous réjouissons de voir que des équipes de volontaires internationaux apportent ainsi à quelques-uns d'entre eux, au-delà d'un sentiment de plus grande sécurité, une raison supplémentaire pour continuer leur lutte non-violente pour plus de justice.

A propos de volontaires, rappelons justement que trois Belges se trouvent actuellement dans l'une des quatre équipes de PBI en Colombie. L'envie ne nous a pas manqué de vous donner de leurs nouvelles mais le temps leur a fait défaut jusqu'à présent pour écrire des articles. Néanmoins la volontaire Ina Vandenberghe reviendra d'ici peu de Colombie pour quelques jours de vacances en Belgique et nous permettra de la rencontrer dans le cadre d'une soirée d'information à Gand.

### Dans ce numéro...

#### Népal

« La situation des droits humains s'est détériorée »

Page 2

#### Indonésie

« Arrête-toi un instant et profite de ce moment »

Page 3

#### Colombie

Dans le silence, les violations des droits humains continuent

Page 4

#### Mexique

Le Mexique devant la CIDH

Page 5

#### Guatemala

Over feminicide en mensenrechen

Bladzijde 7



## Népal

## « La situation des droits humains s'est détériorée »

*Les élections, déjà reportées à deux reprises en juin et novembre 2007, doivent se dérouler le 10 avril prochain. Les enjeux sont importants : ce gouvernement de coalition avec les maoïstes est susceptible de perdre toute crédibilité si les élections n'ont pas lieu et cela profitera aux responsables de violations des droits humains qui tirent parti du climat d'impunité actuellement dominant au Népal.*

Les maoïstes, qui depuis avril 2007 participaient au gouvernement intérimaire avec une alliance réunissant six partis, l'avaient quitté avec fracas en septembre 2007, rendant impossible la tenue des élections prévues le 22 novembre pour mettre en place une Assemblée constituante. Leur retrait était motivé par le refus du Premier Ministre d'accéder à leurs deux principales demandes : abolition immédiate de la monarchie et modification du système électoral en faveur d'une proportionnelle intégrale. Les six partis de l'alliance ayant beau avoir, eux aussi, affronté le roi au printemps 2006, après que celui-ci s'eut arrogé les pleins pouvoirs, ils n'étaient pas pressés de renverser une monarchie vieille de 238 ans et garante d'une certaine stabilité. Soumis aux pressions de la communauté internationale, inquiète des risques de reprise de la guerre civile, le Premier Ministre a dû accepter un compromis. L'alliance des six partis et le parti communiste du Népal Maoïste (CPN-M) ont donc annoncé : « Le pays sera déclaré république fédérale démocratique » mais cette décision ne sera mise en œuvre qu'après l'élection d'une Assemblée constituante. L'autre revendication des maoïstes n'a été que partiellement satisfaite : le nombre de sièges à l'Assemblée constituante a été porté à 601 dont 335 attribués à la proportionnelle. Ces décisions ont permis le retour des maoïstes au gouvernement où ils détiennent 5 ministères et deux secrétariats d'État.

La situation reste particulièrement explosive dans le Terai où les Madhesis s'élèvent depuis janvier 2007, par des moyens parfois violents, contre les discriminations dont ils ont fait l'objet depuis des siècles. Le mouvement madhesi regroupe divers partis politiques, ainsi que dif-

férents groupes armés et dissidents. Leurs revendications vont d'une meilleure représentativité dans les institutions népalaises à une autonomie régionale, voire l'indépendance. Beaucoup de groupes madhesis exigent plus de concessions de la part du gouvernement népalais, qu'ils envisagent comme une condition à leur participation aux élections. Or, sans la participation des Madhesis, qui représentent 45% de la population népalaise, les élections sont pratiquement vouées à l'échec.

Outre les activités des groupes armés et l'expression, parfois violente, des revendications madhesis dans le Terai, les activités de l'aile jeune du CPN-M, qui se livre entre autres à des extorsions et des enlèvements, ajoutent au climat de violence actuel.

Le processus électoral, et de manière plus générale, le processus de paix, pourrait également être compromis par les récentes déclarations du chef de l'armée et du Premier Ministre contre l'intégration des ex-combattants maoïstes dans l'armée du Népal, qui ont provoqué de vives réactions des leaders maoïstes. Prévue dans l'accord de paix, l'intégration des combattants maoïstes dans l'armée régulière et la réforme des forces de sécurité sont un des éléments clef du processus de paix.

Dans ce contexte de transition et d'instabilité politique, ceux qui luttent contre l'impunité des responsables de violations de droits humains, y compris les groupes de victimes et les journalistes, sont particulièrement vulnérables. En conclusion - et c'est le représentant du Haut Commissariat pour les Droits de l'Homme de l'ONU qui le dit - « la situation des droits de l'homme s'est détériorée ». Et le travail de PBI est toujours plus nécessaire !

Myriam Renaud et Brigitte Chambolle

### La situation s'améliore pour le Projet PBI-Népal

Après quelques mois d'incertitude pour le Projet Népal de PBI, confronté notamment à des difficultés financières, deux événements très positifs semblent aujourd'hui lui redonner toute sa vigueur : de nouveaux financements et un nouvelle équipe d'encadrement. Grâce aux nouveaux financements, obtenus en grande partie par PBI-Allemagne, le projet est désormais en mesure de poursuivre et de développer ses activités au Népal. Un nouveau coordinateur intérimaire a été recruté en novembre 2007 : il s'agit de Rohan Martyres, de PBI-Australie. Il a travaillé à renforcer le Comité de Projet, qui comprend désormais 4 sous-comités : finances, plaidoyer, stratégie et ressources humaines. Rohan est à Katmandou depuis mi-décembre, afin de travailler plus étroitement avec l'équipe et de lui apporter le soutien dont elle a besoin. Depuis fin décembre, l'équipe comprend 5 membres, originaires de Grande-Bretagne, Inde, France, Etats-Unis et Allemagne. La crise financière traversée par le projet n'avait pas permis le déploiement de nouveaux volontaires depuis juin dernier. De nouveaux recrutements sont prévus dans les mois à venir.



## Indonésie

« Arrête-toi un instant et profite de ce moment. »

*Témoignage d'un volontaire à propos de son expérience en Papouasie*

« Extraordinaire » est vraiment le mot qui me vient naturellement à l'esprit quand je pense à mon expérience en tant que volontaire PBI en Papouasie.

Tout a commencé par les cours de langues à Yogyakarta, la capitale culturelle et touristique de l'île de Java. Quatre mois de cours intensifs avec quatre heures de cours individuels le matin et assez de devoirs à faire pour occuper le reste de la journée. Apprendre relativement bien une langue en quatre mois, c'est possible mais avec beaucoup de travail, surtout quand on n'a jamais été très doué en langues étrangères. La vie d'étudiant à Yogyakarta était donc assez intense mais tout de même agrémentée de quelques fêtes et de quelques week-ends à la plage avec les autres volontaires PBI et mes voisins de chambre indonésiens et australiens, tous étudiants.

Les besoins du projet ont fait que je n'ai pas eu vraiment le temps de respirer après les cours. Juste après mon examen de fin d'étude, que tout volontaire PBI Indonésie doit valider pour pouvoir commencer son engagement sur le terrain, je prenais l'avion pour rencontrer l'équipe de Jakarta, signer mon contrat et prendre l'avion pour Singapour afin d'obtenir mon visa de six mois.

Mon visa en poche, direction Jayapura, la capitale de la Papouasie indonésienne, et les premières rencontres avec les autorités afin de faire les démarches administratives de rigueur pour pouvoir accéder à Wamena. Rencontres avec questions pièges, comme toujours, pour essayer de nous faire dire que nous soutenons la rébellion ; d'autant que quinze jours avant mon arrivée s'était tenue une manifestation qui avait dégénéré en violences, entraînant la mort de trois policiers et d'un militaire. Arrestations en masse et tortures avaient bien entendu suivi la manifestation, alors que commençait véritablement mon expérience en tant que volontaire PBI. Comment faire comprendre à un policier ou un militaire, qu'accompagner les avocats qui défendent les accusés des meurtres de la manifestation, n'est pas prendre parti pour la rébellion mais prendre parti pour la justice. Comment leur faire comprendre, délicatement, que menacer ou attenter à la vie des avocats ne ferait qu'aggraver la situation et amènerait, par l'intermédiaire du réseau d'appui de PBI, de nouveaux acteurs dans le conflit. Voilà l'essence même du travail de PBI sur le terrain : rencontrer tous les acteurs du conflit, leur expliquer, ré-expliquer, qui est PBI, nos principes de non-violence, qui nous accompagnons et quel est le moyen de pression dont nous disposons.

Une autre partie du travail consiste à rencontrer les personnes que nous accompagnons. Ce sont des personnes qui risquent leur vie pour leurs idées et leur travail de défense des droits de l'homme et qui ont fait le choix de résister sans violence. J'avais, auparavant, rarement eu l'occasion de rencontrer des personnes comme elles. Passer du temps avec eux fut un grand bonheur et j'ai énormément appris à leurs côtés sur le respect et l'humilité.

Après quelques jours avec l'équipe de Jayapura et les formalités administratives terminées, je m'envolai pour Wamena, ville de 8000 habitants, capitale de la vallée de la Baliem, située à 1600 m d'altitude et accessible uniquement par avion. J'ai donc passé un an dans cette région qui a été colonisée il y a un peu plus d'un demi siècle. Rencontrer un peuple qui vivait il y a peu comme il y a 3000 ans fut également extraordinaire. Là encore, on ne peut qu'apprendre d'une telle rencontre. Le revers de la médaille est qu'en partageant leur vie, on partage aussi leurs malheurs. Le peuple papou vit dans la peur et c'est difficile d'en être témoin au quotidien.

Colère et tristesse se mêlent et peuvent parfois avoir une influence dans la vie de l'équipe PBI. Vivre 24h/24 avec des personnes que l'on n'a pas choisies n'est pas toujours aisé mais c'est passionnant. Le fait que nous avons tous des valeurs communes, comme la non-violence, par exemple, facilite les choses. Mais le stress et la fatigue peuvent facilement devenir sources de tensions. J'ai pour ma part mis longtemps à trouver une légitimité à faire de l'éducation à la paix (l'équipe de PBI Wamena travaille à 50% sur l'accompagnement protecteur et 50% sur le programme d'éducation à la paix) alors que j'étais venu pour faire de l'accompagnement. Pourquoi parcourir 15000 km pour faire quelque chose qui devrait être fait chez moi et qui peut être très bien fait par des Indonésiens ? Autre difficulté : je n'étais pas habitué dans mes précédents emplois à la prise de décision par consensus. Cela a été pour moi une vraie bouffée d'oxygène. Certes ça peut être plus long, mais pas forcément, plus compliqué, mais pas forcément; plus solide et plus enrichissant, ça c'est sûr.

En résumé : beaucoup de travail mais énormément de plaisir. Il m'est souvent arrivé de penser, pendant le travail ou la vie de tous les jours : « Arrête-toi un instant et profite de ce moment. »

Alexandre Goulet



## Colombie

### Dans le silence, les violations des droits humains continuent

*La Colombie fait en ce moment les gros titres de l'actualité. L'échange humanitaire monopolise l'espace médiatique et Ingrid Betancourt est l'objet de toutes les attentions depuis son enlèvement par les FARC en février 2002. L'espoir d'un accord aboutissant à un échange de prisonniers n'avait jamais été aussi fort qu'en cette fin d'année 2007 et ce début d'année 2008, même si on peut avoir l'impression que les otages sont parfois les pions d'un jeu à trois entre les FARC, le président colombien Alvaro Uribe et son homologue vénézuélien Hugo Chavez, afin de rejeter la faute d'un éventuel échec sur l'autre. Toutefois, si l'on ne peut que se féliciter de la libération de Clara Rojas et de Consuelo Gonzalez le 10 janvier dernier, on ne peut oublier les atteintes dont les droits humains sont toujours la cible et dont le projet Colombie des Brigades internationales de la Paix témoigne jour après jour.*

Harcèlement judiciaire, exécutions extrajudiciaires, auditions des anciens chefs paramilitaires, les menaces envers les défenseurs des droits humains et les atteintes aux droits des victimes constituent bien encore le quotidien de la Colombie. Au mois de novembre dernier, Yolanda Becerra, directrice de l'Organisation féminine populaire, association que PBI accompagne à Barrancabermeja, fut agressée dans son propre appartement par deux hommes armés et cagoulés, menaçant sa famille de mort si elle ne quittait pas la ville dans les 48 heures. Cet épisode témoigne de la détérioration de la situation dans la région du Magdalena Medio et d'Urabá, où un groupe paramilitaire dénommé *Águilas negras*, les Aigles noires, menace de nombreuses organisations et mouvements sociaux.

Par ailleurs, les défenseurs des droits humains sont de plus en plus souvent l'objet de harcèlement judiciaire de la part de la justice colombienne. Faux témoignages, preuves douteuses, pour la justice colombienne, tous les moyens semblent bons pour empêcher les défenseurs des droits humains de mener leur combat. Cette pratique met à mal l'existence d'un État de droit en Colombie.

Enfin, les victimes sont toujours au centre des préoccupations des défenseurs des droits humains. Les auditions des chefs paramilitaires dans le cadre de la loi Justice et Paix encadrant la démobilisation des paramilitaires prouvent, ô combien, que le droit des victimes à la justice, la vérité et la réparation ne constitue pas encore la norme, tant s'en faut. Déjà affectées par la perte d'un ou plusieurs membres de leur famille, beaucoup de victimes sont en plus menacées si elles tentent d'en savoir un peu trop sur les coupables des disparitions ou assassinats les ayant touchées. Fragiles, sans protection, elles tentent tout de même de faire entendre leurs voix et pointent du doigt la responsabilité de l'État, qui n'assure pas une de ses principales missions, garantir la sécurité de ses citoyens, et se trouve même parfois à l'origine de certaines exactions. D'où cette interrogation: « Mais où est la protection ? »

### Le Mouvement de victimes en Colombie

« Le 5 juillet 2006, l'armée a assassiné mon fils », raconte Maria Restrepo face au président de la Cour constitutionnelle de Colombie, Rodrigo Escobar Gil, et au défenseur du peuple, Vólmar Pérez, cela en présence de victimes venues de toute la Colombie. « C'est dur pour une mère de dire cela, mais je n'ai pas été capable de porter plainte avant. Après l'assassinat, j'ai reçu deux appels. On m'a dit que si je les dénonçais, ils tueraient mes deux autres fils, ma famille et moi ». Maria Restrepo est venue de Cajamarca (Tolima) pour témoigner à la « Rencontre de Victimes » organisée par le Mouvement national de victimes de crimes d'État. Plus de 2 000 personnes de différentes régions du pays se sont réunies à Bogotá entre le 16 et le 28 juillet 2007 pour partager leurs expériences et élaborer des stratégies de lutte pour la vérité, la justice et la réparation.



*Manifestation du Mouvement de victimes à Bogota*

Maria Restrepo avait apporté un dossier sur le meurtre de son fils afin de le remettre personnellement au Procureur général de la Nation, invité à la réunion, mais qui ne put s'y rendre. « J'espère que ce cas fera l'objet d'une enquête, car les assassins de mon fils, je les vois déambuler tranquillement dans mon village », affirme-t-elle.



# A m é r i q u e s

Renato Garcia, de la région d'Antioquia, a mis en question la protection qu'offre l'armée. Il raconte que les paysans furent traités de guérilleros et que neuf d'entre eux furent assassinés en 2007. « Ils sortent quelqu'un d'une maison, ils disent que la guérilla les attaque, et le seul mort est le paysan qu'ils ont sorti. Quand la famille vient réclamer un corps à la morgue, elle court un grand risque : ils remettent le mort et assassinent ensuite celui qui l'a reçu ».

Gabriel Hernández, de Curbaradó (Choco), a dénoncé les liens entre la force publique et les paramilitaires dans cette région et rappelé les déplacements de population causés par les bombardements de 1997 dirigés par le général de l'armée Rito Alejo del Rio. En avril, Gabriel Hernández a témoigné devant la justice colombienne en visite à Curbaradó. Elle lui a offert une aide pour sortir du pays, mais cette offre est restée au stade de la promesse. Des hommes armés l'ont cherché chez lui, et il vit maintenant comme déplacé à Bogotá, se demandant : « Où est la protection ? ».

Une veuve est venue depuis le Putumayo pour demander que la justice enquête sur les morts et disparitions dans

cette région, dont celles de ses quatre filles, disparues en 2002. « Il y a de nombreux morts à San Miguel de la Dorada. C'est presque un cimetière », indique-t-elle, tout en faisant une requête : « Je demande seulement au commandant qu'il m'indique où se trouvent les cadavres de mes quatre filles ! Et ceux des autres personnes aussi, qu'il me dise la vérité ».

Daniel Maestre, de l'organisation indigène du peuple Kankuamo, indique que l'impunité continue dans la Sierra Nevada de Santa Marta, et pose une question à l'État : « Comment se fait-il qu'à 20 minutes de la base militaire de la Popa, il y ait un barrage paramilitaire depuis plus de six ans ? Que les coupables se promènent librement à Valledupar ? Et qu'après avoir obtenu des mesures de protection pour le peuple Kankuamo, il y ait eu 44 assassinats ? »

Les témoignages présentés prouvent que beaucoup de personnes continuent d'être menacées par l'État, les paramilitaires et la guérilla, et que les autorités locales n'agissent pas face à ces violations.

Sylvain Lefebvre

## Mexique

### Le Mexique devant la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme

*Quand, dans un des pays de l'Organisation des Etats Américains, les procédures judiciaires internes ont été épuisées, il arrive aux défenseurs et associations de droits humains de recourir aux juridictions internationales, en particulier à Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH). En ce moment, deux affaires se trouvent devant la CIDH pour des violations de droits humains commises dans l'Etat de Guerrero.*

La Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH), avec la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme, est une des institutions de l'Organisation des Etats Américains (OEA) qui travaillent pour la protection et la promotion des droits humains. La mise en place de ces organes furent le résultat de la Convention Américaine des Droits de l'Homme. Le Mexique a signé la convention en 1981 et accepté la compétence de la Cour en 1998. Parmi ses compétences, la CIDH reçoit, analyse et enquête des plaintes individuelles qui dénoncent des violations de droits humains dans les pays appartenant à l'OEA et elle a la capacité d'émettre des recommandations à ces Etats concernant des cas particuliers. De plus, dans les cas urgents, elle peut recommander aux Etats de prendre des « mesures de précautions » spécifiques afin d'éviter des dommages sérieux et irréparables aux défenseurs des droits humains. Le recours aux juridictions internationales est un moyen utilisé seulement après que les procédures judiciaires internes ont été épuisées dans le pays. En ce moment, deux cas se trouvent devant la CIDH pour des violations de droits humains commises dans l'Etat de Guerrero. L'Armée mexicaine est impliquée dans ces deux affaires, et toutes deux sont

liées à la prédominance de la justice militaire au Mexique. Les cas de violations de droits humains commises par des soldats contre des civils sont systématiquement jugés par le système judiciaire militaire et non par un système civil de justice, alors que c'est ce qui est stipulé dans les recommandations des organismes internationaux.

Le premier cas est examiné par la CIDH depuis 2005 et concerne des disparitions forcées intervenues durant la « guerre sale » au Mexique dans les années 1970. L'affaire concerne la disparition de Rosendo Radilla Pacheco, détenu par l'armée et disparu en août 1974 dans la municipalité d'Atoyac. Son dossier est passé des mains de la justice civile à celles de la justice militaire du Mexique. La fille de Rosendo Radilla, Tita Radilla Martinez, vice-présidente de l'Association des familles de détenus, disparus et victimes de violations de droits humains au Mexique (AFADEM), reçoit l'accompagnement de PBI depuis 2003 et a lutté pendant plusieurs années pour obtenir justice dans cette affaire. AFADEM travaille sur plus d'une centaine de cas de disparitions forcées ; celle de Rosendo Radilla est l'une des plus documentées.



# A m é r i q u e s

Avec la création du Bureau Spécial du Procureur pour les Mouvements Sociaux et Politiques du Passé (Femospp) sous la présidence de Vicente Fox, est né l'espoir que les crimes commis durant la « guerre sale » seraient résolus. Pourtant, le Femospp a été dissout au début de l'année 2007 et beaucoup d'organisations conviennent que le droit à la vérité et à la justice est toujours loin d'être accompli. En août, la CIDH a envoyé une recommandation au gouvernement mexicain dans laquelle elle le rend responsable pour la disparition de Radilla et a donné jusqu'au 15 novembre aux responsables gouvernementaux pour suivre les recommandations qui incluent une enquête sur ce qui s'est réellement passé et pour trouver ceux qui sont responsables des crimes. Selon Maria Sirvent, avocate à la Commission Mexicaine pour la Défense et la Promotion des Droits Humains, qui a travaillé sur cette affaire, « le Procureur Spécial a reconnu qu'il y avait une pratique systématique et généralisée de torture et que Radilla en fut lui-même victime ; sa localisation demeure toujours inconnue ». Le gouvernement mexicain devrait reconnaître publiquement sa responsabilité dans ces violations des droits humains et créer une commission pour payer les dommages aux membres des familles de victimes.

Le deuxième cas devant la CIDH est celui du viol présumé de deux femmes indigènes Me'phaa, Inés Fernandez Ortega et Valentina Rosendo Cantu, par des militaires mexicains en 2002. Ces cas sont également passés des tribunaux civils aux tribunaux militaires et, jusqu'à ce jour, les militaires n'ont toujours pas été jugés. Le 12 octobre, lors d'une audition à Washington D.C., le président de la CIDH, Florentin Meléndez, exprimait une vive inquiétude à propos de ces affaires et demandait pourquoi « la juridiction militaire [ est encore appelée] pour des cas de violations graves de droits humains contre des personnes qui ne sont pas sujettes au système de justice militaire. Cela est contraire à la Constitution mexicaine et à la jurisprudence de la Cour Suprême Nationale de Justice ».

Selon l'avocat de Ines et Valentina, Mario Patron Sanchez, membre du Centre des Droits Humains de Tlachinollan, l'enquête militaire a été très lente et il y a très peu d'avancée dans cette affaire. Durant ces cinq dernières années, ils ont perdu des preuves telles que du fluide séminal qui avait été retrouvé sur les victimes. Il compare ce cas avec celui de soldats qui, en juillet 2006, entrèrent dans un bar à Castaños (Coahuila), El Pérsico, et violèrent 14 travailleurs. Dans ce affaire, les soldats ont été jugés coupables, même si tous n'ont pas reçu la même sentence. Pour Mario Patron, la différence entre l'affaire d'Ines et Valentina et celle de Coahuila porte sur le fait que l'affaire fut présentée devant un juge civil et non devant une juridiction militaire. La réponse du gouvernement mexicain était qu'« à Castaños les soldats ont agi en dehors de leur service, et donc ont pu ainsi être jugés par une cour civile. A Ayutla, ils étaient en service quand les événements ont eu lieu, ce qui explique qu'ils soient jugés par un juge militaire ».

Dans l'affaire de Castaños et dans d'autres affaires plus récentes en lien avec des opérations militaires dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogue, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a émis plusieurs recommandations au Département de la Défense Nationale (37, 38, 39 et 40/2007). Le président de la CNDH a déclaré qu'il espérait que l'« exécutif assume sa responsabilité et ordonne que les soldats soient punis ». Plusieurs organisations ont affirmé qu'il y a une certaine incohérence dans les recommandations de la CNDH : cette dernière ne fait aucune déclaration à propos de certaines affaires et, dans d'autres, ses recommandations ne précisent rien quant à la nécessité, pour les crimes commis par des soldats contre des civils, d'être jugé par une cour civile.



*Obtilia Eugenio Manuel, de l'Organisation des Indigènes Me'Phaa, accompagnée par deux volontaires de PBI*

En défendant ces affaires, les victimes et les défenseurs de droits humains ont souffert de différents types de harcèlements et des menaces. Obtilia Eugenio Manuel, de l'Organisation des Indigènes Me'Phaa ont reçu des menaces de mort en 2005. Des semaines avant l'audition d'octobre dans laquelle Ines et Valentina ont donné leur témoignage, le mari d'Ines Fortunato Prisciliano Sierra était attaqué et menacé : « Ce que vous dénoncez avec votre femme Ines contre les *guachos* (militaires) est un mensonge, et nous savons que vous vous préparez à vous rendre aux Etats-Unis ». Dès le 4 septembre, la CIDH recommandait des mesures de précautions pour la protection de Fortunato et de sa famille.

Dans les deux cas, si le gouvernement mexicain ne suit pas les recommandations de la CIDH, celle-ci peut soumettre ces affaires devant la Cour Interaméricaine, qui, elle, a les moyens juridiques de faire respecter ses décisions.

Extrait du dernier bulletin du Projet-Mexique



## Guatemala

### Sandra Morán verteld over feminicide en mensenrechten



Sandra Morán, van Sector de Mujeres

*November 2007 was Sandra Morán uit Guatemala één week in Nederland. Sandra is één van de directrices van het Platform voor Vrouwen (Sector de Mujeres). Een platform dat zich onder andere inzet voor gelijkwaardigheid tussen mannen en vrouwen en gerechtigheid voor slachtoffers van geweld tegen vrouwen door "berechting van daders." Zij bezocht in Nederland een aantal organisaties, de mensenrechtenambassadeur, gaf een interview bij de Wereld Omroep, liep mee in een demonstratie tegen geweld tegen vrouwen en sprak in het Latijns Amerika Centrum bij PBI over feminicide in Guatemala en haar werk als mensenrechtenverdedigster. Met haar bezoek wilde zij feminicide (de vele moorden op vrouwen in Guatemala) onder de aandacht brengen bij de Nederlandse regering en publiek.*

Sector de Mujeres is opgericht om burgerschap te creëren voor vrouwen in Guatemala. Ondanks het tekenen van de Vredesakkoorden van '96 waarin een speciaal akkoord ten aanzien van vrouwen was opgenomen is er voor deze groep vooralsnog geen sprake van een leven zonder geweld en discriminatie. In tegendeel. Momenteel zijn er veel schendingen tegen vrouwen te bespeuren en volgens Sandra heeft dit te maken met het gewelddadige oorlogsverleden en machismo. Machismo, een betekenisstelsel waar vrouwen kort gezegd als inferieur aan mannen gezien worden. Dit werkt door op persoonlijk, cultureel en institutioneel niveau en vindt zowel binnen- als buitenshuis plaats.

Op het moment dat vrouwen gediscrimineerd worden door hun eigen mannen en de autoriteiten, krijgen zij het idee inferieur te zijn aan mannen. Om dit tegen te gaan wil Sector de Mujeres vrouwen bewust maken dat zij gelijkwaardige burgers zijn en evenveel rechten horen te hebben als mannen. Dit doen zij in de vorm van cursussen over burgerschapsrechten, het organiseren van bijeenkomsten waar ervaringen gedeeld kunnen worden, politieke acties en presentaties op de radio. Om solidariteit te uiten aan families van vermoorde vrouwen bezoekt Sector de Mujeres begrafenisplaatsen waar zij vervolgens kaarsen branden en bloemen neerleggen.

Sector de Mujeres wil de geweldsstructuur, racisme en discriminatie in Guatemala veranderen. Terreur is volgens Sandra een middel om organisaties in een samenleving of vrouwen binnenshuis te verlammen. De moord op een vrouw kan gezien worden als een extreme vorm van machuitoefening. Sandra is ervan overtuigd dat de inzet van terreur verband heeft met de opkomst van de vrouwenbeweging in Guatemala en ingezet wordt

om vrouwen het zwijgen op te leggen. Ofwel een middel om veranderingen in de sociale en politieke structuur van ongelijkheid tegen te gaan.

Niet elke moord op een vrouw is feminicide, dit heeft te maken met methoden waarop een vrouw gemarteld of vermoord wordt. Hedendaagse voorbeelden die zij noemt worden gepleegd door "Mara's." Dit zijn gewelddadige bendes die onder andere bekend staan om het verkrachten, martelen en vermoorden van vrouwen. Het komt voor dat Mara's overdag een bus binnendringen en een vrouw (seksueel) mishandelen. Daarnaast worden meisjes mishandeld of vermoord tijdens offer-rituelen. Bijna niemand uit de gemeenschap durft op te staan uit angst vermoord te worden en het systeem van straffeloosheid bemoeilijkt de berechting van daders.



Betoging van vrouwen over feminicide

Leden van deze bendes zijn geboren en opgegroeid in de oorlog. Het letsel dat zij aanbrengen



